# Interculturalité et droits de l'enfant en milieu scolaire

Prof. Daniel Stoecklin (UNIGE)
Prof. Margarita Sanchez-Mazas (UNIGE)
Prof. Tania Ogay (UNIFR)

Conférence dans le cadre de la formation interdisciplinaire cantonale des équipes PSPS

Canton de Vaud

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

27 avril, 6, 11, 13, 18 et 26 mai, 2015

# Plan de présentation

Introduction

Partie 1: L'interculturalité

Partie 2: Les droits de l'enfant

Partie 3: La situation migratoire

Partie 4: Pistes de réflexion pour la pratique

Conclusion

# Partie 1 – L'interculturalité Pourquoi il y a-t-il des cultures différentes ?



Les êtres humains vivent dans des contextes différents. Ils forment des communautés (sociétés) qui développent une culture propre afin de pouvoir vivre ensemble en adéquation aux contraintes du contexte écologique.

# Le concept de 'culture' (Hofstede, 2001)

# La culture est une collection de solutions spécifiques à des problèmes universels

→ Cette définition permet des comparaisons transculturelles car elle assume que les cultures ont des fondements communs qui peuvent être comparés. Elles peuvent l'être d'après 4 dimensions fondamentales.

#### **Dimensions interculturelles**

- Problèmes communs, solutions différentes
- 4 dimensions primaires différenciant les cultures (Hofstede 2001):
- Individualisme/collectivisme: Importance relative accordée au groupe, respectivement à l'individu
- Distance hiérarchique: Respect et déférence manifestés dans les rapports hiérarchiques; Degré d'acceptation d'une distribution inégale du pouvoir entre les individus
- Masculinité/féminité: représentations différenciées du féminin et du masculin
- Contrôle de l'incertitude: Degré d'organisation et de planification déterminé par la volonté d'éviter l'incertitude

## Une parabole

« Un homme avait deux fils. Il vint trouver le premier et lui dit 'Mon enfant, va travailler aujourd'hui à ma vigne.' Il répondit 'Je ne veux pas'. Mais ensuite, s'étant repenti, il y alla. Abordant le second, le père lui dit la même chose. Celui-ci répondit: 'Oui, Seigneur' et n'y alla pas. »

Question: Lequel des deux a fait la volonté du père? »

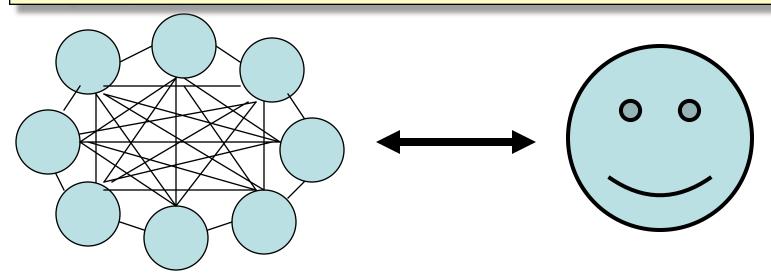
#### Deux difficultés

- Difficulté à ne pas juger autrui selon nos propres critères moraux:
- Individu
- Travail
- Engagement
- Autonomie
- Liberté
- Vérité

- Difficulté de prendre en compte les déterminants liés aux valeurs et signification des pratiques dans un contexte culturel donné:
- Le groupe
- La face
- L'harmonie des relations

### Approche interactionniste

C'est à partir d'une situation d'interaction que l'individu se définit par rapport à une partie de la culture.



**CULTURE** 

STRUCTURE SOCIALE

**PERSONNALITE** 

**SOCIALE** 

L'individu adopte les éléments culturels (attitudes, normes) qui paraissent convenir à la situation d'interaction existante à un moment donné.

#### Communication

- Edward Hall (1984) distingue la communication à contexte fort et la communication à contexte faible. D'après lui, les sociétés collectivistes sont caractérisées par des communications à contexte fort et les sociétés individualistes par des communications à contexte faible.
- Contexte fort: primauté de l'être ensemble
  - Les personnes peuvent arriver à l'improviste
  - Ne pas se parler ne crée pas de tensions
  - Il importe de se voir plutôt que de transmettre des informations
- Contexte faible: primauté du message explicite

### High - low context cultures

#### High context

- L'interprétation du message repose largement sur le contexte (qui parle à qui, dans quelles circonstances).
- La partie explicite, verbale, du message a relativement peu d'importance.

Latino-américains Italiens Scandinaves Suisses-allemands

#### Low context

- L'information est concentrée dans le code explicite, dans les mots écrits ou formulés.
- Ce qui est dit est l'essentiel du message à faire passer.
- Le contexte dans lequel le message est énoncé a relativement peu d'importance.

Le choc culturel résulte d'une menace aux «images-guide» du professionnel, comme de l'usager.

Zones sensibles des images-guide du professionnel, identifiées par Cohen-Emerique (2011):

- **●** Individualisme collectivisme (cf. Hofstede);

- Sociabilité et don;
- **★** Croyances et pratiques religieuses;
- Représentations des rôles et statuts de la femme et des relations entre les genres;



#### Partie 2 – Les droits de l'enfant

- La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CDE, 1989) proclame l'enfant sujet de droits. Par leur ratification de la CDE, les Etats parties à la Convention reconnaissent l'enfant comme un sujet qui a droit à la protection, à des prestations et à la **participation**.
- Avec la CDE, on donne donc à l'enfant des droits participatifs (articles 12-17, 31), et c'est en cela que la Convention peut être qualifiée de « révolutionnaire »[1].
- La place de l'enfant dans la société évolue avec cet instrument normatif.
- [1] Jean Zermatten: « Les enfants ont des droits: une révolution? », Institut Universitaire Kurt Bösch / Institut international des Droits de l'Enfant, 14 juin 2005.

#### Opinion de l'enfant Art. 12 CDE, al. 1

Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

#### La non-discrimination Art 2 CDE, al. 1

Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

#### L'éducation Art. 28 CDE, al. 1:

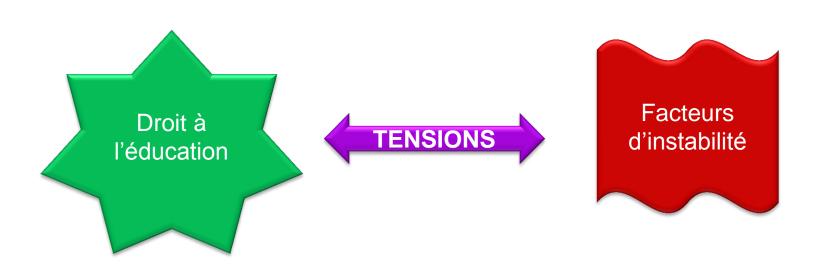
Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

### Partie 3 – Situation migratoire

- La question de la dotation différentielle en droits (enfants / adultes): comment faire face au paradoxe?
- Réponse: en utilisant la CDE comme un instrument holistique (liens entre les droits): la non-discrimination (art. 2 CDE) et la prise en compte de l'opinion de l'enfant (art. 12 CDE) dans l'éducation de l'enfant (art. 28 CDE) sont des mécanismes favorisant la citoyenneté (pour les enfants, et de manière plus générale).

# Mise en œuvre du droit à l'éducation (art. 28 CDE)



### Les transformations de la migration

(Sanchez-Mazas, 2013, 2015)

#### Facteurs d'hétérogénéité

- Nationalité
- Origine
- Statut migratoire
- Langues
- Cultures
- Statut socio-professionnel
- Trajectoires scolaires

#### Facteurs d'instabilité

- Statuts de courte durée (L)
- Admission provisoire (F)
- Fonctionnaires internationaux (DFAE)
- rants d'asile (N)
- Personnes à protéger (S)
- RA déboutés
- « Sans papiers »
- NEM

#### Partie 4 – Pistes de réflexion pour la pratique Un individu a-t-il « une culture » ?

moi!

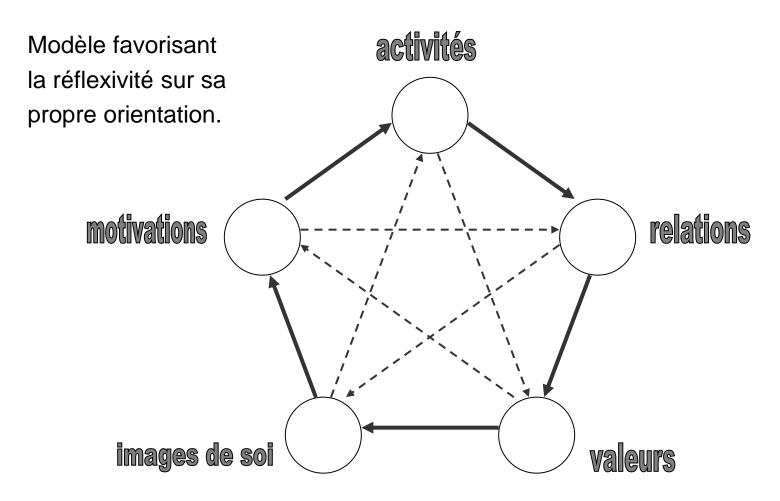
Des cultures « empilées »

Des groupes sociaux transverses

Des migrations et de nouvelles appartenances

## Le système de l'acteur

(Daniel Stoecklin, 2009)



#### Lorsque deux individus se rencontrent...

Ils partagent certaines appartenances culturelles et sociales, d'autres pas

M moi

- → Ils utilisent des codes ± semblables/différents
- → Ils se perçoivent comme ± semblables/différents

Pour Cohen-Emerique (2011), le travail avec des usagers migrants demande que le professionnel dispose de connaissances:

- sur les cultures et leur diversité;
- sur le processus de l'acculturation et la problématique de la migration;
- sur les conséquences d'un statut social minoritaire.

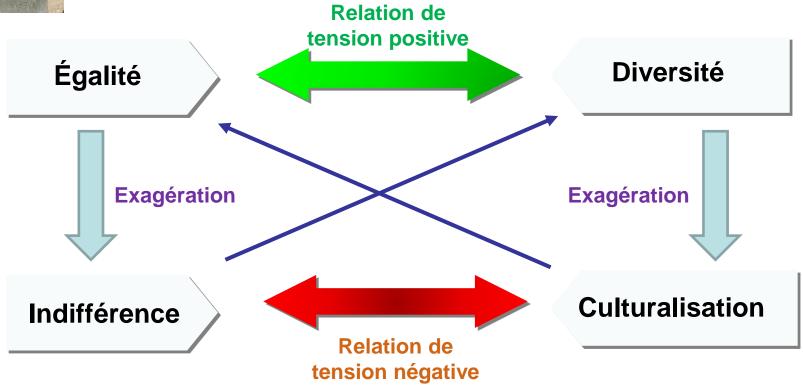


Plus les cadres de référence divergent,

- → le degré d'interculturalité de la situation augmente
- → la communication devient imprévisible
- → anxiété et incertitude
- → menace de l'identité: personnelle / professionnelle
  - → choc culturel → « self shock »



# Comment? En particulier, que «faire» de la différence culturelle ?



Le carré dialectique de la différence culturelle Ogay & Edelmann (2011)

#### Références

Cohen-Emerique, M. (2011). Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques. Rennes: Presses de l'EHESP.

Hall, E. T. (1971). *La dimension cachée* (1e édition en anglais: 1966, New York: Doubleday). Paris: Seuil.

Hall, E. T. (1979). *Au-delà de la culture* (1e édition en anglais: 1976, New York, Doubleday). Paris: Seuil.

Hall, E. T. (1984). *La danse de la vie. Temps culturel, temps vécu* (1e édition en anglais: 1983, New York: Doubleday / Anchor Books). Paris: Seuil.

Hofstede, G. (2001). *Culture's consequences: Comparing values, behaviors, institutions and organizations across nations* (2nd, revised). Thousand Oaks, CA: Sage.

Ogay, T., & Edelmann, D. (2011). Penser l'interculturalité dans la formation des professionnels: l'incontournable dialectique de la différence. In A. Lavanchy, F. Dervin, & A. Gajardo (Eds.), *Anthropologies de l'interculturalité* (pp. 47–71). Paris: L'Harmattan.

Sanchez-Mazas, M. (2013). "L'impact des mouvements migratoires cotemporains sur la vie scolaire genevoise," in Actes du Colloque Ecole et Migration du 18 Novembre 2012 (Genève: DIP et SRED), 48–53.

Sanchez-Mazas M (2015) The construction of "official outlaws". Social-psychological and educational implications of a deterrent asylum policy. *Front. Psychol. 6:382* 

Stoecklin, D. (2009). L'enfant acteur et l'approche participative. Le droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social. J. Zermatten & D. Stoecklin (Eds.), IUKB/IDE, p. 47 – 71.

Zermatten, J. (2005). Les enfants ont des droits : une révolution ?, Sion: Institut Universitaire Kurt Bösch / Institut international des Droits de l'Enfant.